



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÉRATION n° 2025/02/020

Finances locales – décisions budgétaires

OBJET : Création de tarifs complémentaires
« partenariat actions festives »

Séance du 10 février 2025

Date de convocation : 4 février 2025

Membres en exercice : 33

26 présents – 33 votants

Le quorum est atteint.

L’an deux mille vingt-cinq, le dix février à dix-neuf heures, le conseil municipal de Vauvert (Gard) dûment convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, à la salle Bizet, sous la présidence de Monsieur Jean DENAT, maire en exercice.

Présents : Jean DENAT, Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Farouk MOUSSA, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Jean-Louis MEIZONNET, René GIMENEZ, Serge GARNIER, Carole CALBA, Emmanuelle GAVANON.

Absents ayant donné procuration :

Laurence EMMANUELLI a donné procuration à Katy GUYOT

Elisabeth MICHALSKI a donné procuration à Jean DENAT

Chantal LAIR-LACHAPELLE a donné procuration à Annick CHOPARD

Jean-Paul BERTRAND a donné procuration à Benjamin ROUVIERE

Sandrine RIOS a donné procuration à René GIMENEZ

Jean-Pierre GUSAÏ a donné procuration à Serge GARNIER

Agnès AUGUSTE a donné procuration à Jean-Louis MEIZONNET

En début de séance et en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : **Alexandre BRIGNACCA a été élu à l'unanimité par 33 voix pour** (Jean DENAT (2), Katy GUYOT (2), Bruno PASCAL, Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO, Farouk MOUSSA, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE (2), Florinda RACE, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Jean-Louis MEIZONNET (2), René GIMENEZ (2), Serge GARNIER (2), Carole CALBA, Emmanuelle GAVANON).

RAPPORTEUR : M. Bruno PASCAL, adjoint au maire

EXPOSE : La commune souhaite faire évoluer les tarifs des participations aux formules des actions festives ainsi que les avantages en fonction du montant versé par le partenaire.

Les différentes formules, anciennes et nouvelles, s'établiraient comme suit :

- FORMULE 1 : participation de 500 €

- . 2 entrées offertes pour toutes les courses organisées par la ville,
- . Annonce du parrain à la sonorisation par le président de course lors des primes à la cocarde, durant chaque course organisée par la ville,
- . Invitation à l'apéritif de clôture de la fête votive.

- FORMULE 2 : participation de 1 000 €

- . 4 entrées offertes pour toutes les courses organisées par la ville,
- . Annonce du parrain à la sonorisation par le président de course lors des primes à la cocarde, durant chaque course organisée par la ville,
- . Logo du parrain en quadrichromie sur toutes les affiches annonçant les programmes des courses et sur le dépliant annonçant le programme de la fête votive,
- . Invitation à l'apéritif servi à l'issue de la proclamation des résultats du concours d'abrivado,
- . Invitation à l'apéritif de clôture de la fête votive.

- FORMULE 3 : participation de 1 500 €

- . 6 entrées offertes pour toutes les courses organisées par la ville,
- . Annonce du parrain à la sonorisation par le président de course lors des primes à la cocarde, durant chaque course organisée par la ville,
- . Logo du parrain en quadrichromie sur toutes les affiches annonçant les programmes des courses et sur le dépliant annonçant le programme de la fête votive,
- . Logo inséré sur le site officiel de la ville avec un lien direct sur le site de parrain,
- . Invitation à l'apéritif servi à l'issue de la proclamation des résultats du concours d'abrivado,
- . Invitation à un déjeuner aux près pendant la fête votive,
- . Invitation à l'apéritif de clôture de la fête votive.

- FORMULE 4 : participation de 2 000 € - nouvelle formule -

- . 8 entrées offertes pour toutes les courses organisées par la ville,
- . Annonce du parrain à la sonorisation par le président de course lors des primes à la cocarde, durant chaque course organisée par la ville,
- . Mise à disposition des arènes gratuitement une fois dans l'année,
- . Logo du parrain en quadrichromie sur toutes les affiches annonçant les programmes des courses et sur le dépliant annonçant le programme de la fête votive,
- . Logo « moyen » dans le livret de la saison taurine,
- . Logo inséré sur le site officiel de la ville avec un lien direct sur le site de parrain,
- . Invitation à l'apéritif servi à l'issue de la proclamation des résultats du concours d'abrivado,
- . Invitation à un déjeuner aux près pendant la fête votive,
- . Invitation à l'apéritif de clôture de la fête votive.

- FORMULE 5 : participation de 2 500 €

- . 10 entrées offertes pour toutes les courses organisées par la ville,
- . Annonce du parrain à la sonorisation par le président de course lors des primes à la cocarde, durant chaque course organisée par la ville,
- . Un encart format « grand » réservé au parrain dans le livret de la saison taurine,
- . Logo du parrain en quadrichromie sur toutes les affiches annonçant les programmes des courses et sur le dépliant annonçant le programme de la fête votive,
- . Logo inséré sur le site officiel de la ville avec un lien direct sur le site de parrain,
- . Une banderole installée dans les arènes,
- . Invitation à l'apéritif servi à l'issue de la proclamation des résultats du concours d'abrivado,
- . Invitation à un déjeuner aux près pendant la fête votive,
- . Invitation à l'apéritif de clôture de la fête votive.

- FORMULE 6 : participation de 3 000 € - nouvelle formule -

- . 15 entrées offertes pour toutes les courses organisées par la ville,
- . Une pleine page réservée au parrain dans le livret de la saison taurine
- . Logo du parrain en quadrichromie sur toutes les affiches annonçant les programmes des courses et sur le dépliant annonçant le programme de la fête votive,
- . Logo inséré sur le site officiel de la ville avec un lien direct sur le site de parrain,
- . Une banderole installée dans les arènes,
- . Invitation à l'apéritif servi à l'issue de la proclamation des résultats du concours d'abrivado,
- . Invitation à un déjeuner aux près pendant la fête votive,
- . Invitation à l'apéritif de clôture de la fête votive,
- . Entrée en calèche dans les arènes OU participation en tant que jury au concours d'abrivado

PROPOSITION : Il est proposé au conseil municipal d'adopter ces nouveaux tarifs de formules de partenariats actions festives

DECISION : Le conseil municipal, oui l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré
DECIDE

D'adopter à l'unanimité la proposition du rapporteur (Jean DENAT (2), Katy GUYOT (2), Bruno PASCAL, Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO, Farouk MOUSSA, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE (2), Florinda RACE, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Jean-Louis MEIZONNET (2), René GIMENEZ (2), Serge GARNIER (2), Carole CALBA, Emmanuelle GAVANON).

POUR EXTRAIT CONFORME

Le maire,


Jean DENAT



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....
- sa notification le.....
- sa publication le.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du

Pour le maire par délégation,
La directrice générale des services,
Yolande Cavalier

